



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N°2026_01_002**

**OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRANSPORT EN CAR D'ENFANTS
DANS LE CADRE SCOLAIRE – 2025 – 2027 ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de Convocation : 21/01/2026 Date d’Affichage : 21/01/2026

Nombre de conseillers communautaires

En exercice : 37 - Présents : 20 - Pouvoirs : 1

Votants : 20 - Absents : 17

Pour : 20 - Contre : 0 - Abstentions : 0

L’an deux mil vingt-six, le vingt-huit janvier à 14h30, le conseil communautaire légalement convoqué s’est réuni à Brando sous la présidence de Monsieur Patrick Sanguinetti, Président de la communauté de communes du Cap Corse.

Etaient présents : BACCARELLI Dominique ; BONCOMPAGNI Mireille ; BURRONI Alain ; CATONI Catherine ; FANTOZZI Marie-Jeanne ; GIROLAMI ép. GUELFI Paulette ; GRAZIANI Marie-Hélène ; MAZOTTI Francis ; ORLANDI François ; PARDINI Audrey ; PATRIZI Marie-Ange ; PIERALLI Marie-José ; QUILICI Nicolas ; QUILICI Patrice ; SANGUINETTI Patrick ; SANTUCCI Anne-Laure ; SIMONETTI Mélanie ; VILLORESI Raphael ; VIVONI Ange-Pierre ; VUILLAMIER Jean-Marcel.

Absents ayant donné pouvoir : FANTOZZI Jean-Michel a donné pouvoir à Anne-Laure SANTUCCI

Etaient absents : ALBERTINI Laurent ; ANTONA-POLIDORI Madeleine ; CHOLET-ALLEGRIANI Thierry ; DAMIANI Marcel ; DOMINICI Jean-Marie ; DOUMAS Gerald ; ESPOSITO Nathalie ; GIORGI Anaïs ; GIULIANI Jean-Alfred ; GUILLERM Bernard ; LABADIE Julia ; MICHELI Thomas ; MORGANTI Jean-Toussaint ; PERETTI Michel ; RIMATTEI Pierre ; SUSINI Ghjuvan-Matteu ; TILLIERS Christian.

Monsieur Jean-Marcel VUILLAMIER a été élu secrétaire de séance conformément à l’article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Le président rappelle aux membres du conseil communautaire la procédure de consultation.

L’Avis d’appel public à la concurrence a été publié le 7 novembre 2024 sur les supports suivants :

- site internet de la communauté de communes du Cap Corse ;
- profil d’acheteur : emarchespublics.com sous la référence n°1054880 ;
- BOAMP et JOUE sous la référence n°24-125772.

C’est un accord-cadre à bon de commande mono-attributaire passé par un pouvoir adjudicateur avec montant maximum de commandes, sans remise en compétition lors de l’attribution des bons de commande, en application de l’article R2162-2 alinéa 2 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique.

Les prestations sont réparties en 7 lots, attribués par marchés séparés, décomposé comme suit :

Lot n°1 : Trajets BRANDO – MACINAGGIO – BASTIA

Lot n°2 : Trajets SISCO – BASTIA – LURI - MACINAGGIO

Lot n°3 : Trajets PIETRACORBARA – LURI - MACINAGGIO

Lot n°4 : Trajets LURI - MACINAGGIO

Lot n°5 : Trajets CENTURI – MACINAGGIO

Lot n°6 : Trajets CANARI – LURI

Lot n°7 : Trajets ALSH

Cet accord-cadre est conclu pour une période initiale d'une année renouvelable deux fois, dans la limite de trois années, pour un montant maximum de 240 000 € HT.
La procédure de consultation retenue est l'appel d'offre ouvert.

Cet avenant a pour objet d'apporter quatre modifications à l'accord-cadre, sans incidence sur son montant maximum.

En premier lieu, pour les lots n°1 et n°2, et afin de tenir compte de l'augmentation des effectifs des établissements scolaires de Brando et de Sisco, il est prévu la mise à disposition de bus d'une capacité supérieure à celle initialement prévue au marché. Les bordereaux des prix unitaires correspondants sont annexés audit avenant.

En second lieu, s'agissant du lot n°3, à compter du 1er janvier 2026, l'école de Pietracorbara bénéficiera de séances de natation organisées à la Carbonite (Bastia). Il convient en conséquence d'intégrer un trajet supplémentaire PIETRACORBARA – BASTIA, dont le bordereau des prix unitaires est joint à l'avenant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

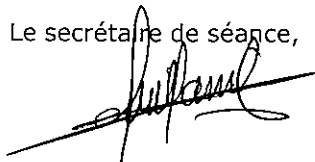
Vu Les statuts de la communauté de communes du Cap Corse ;

Vu l'exposé de Monsieur le Président ;

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au marché de transport en car d'enfants dans le cadre scolaire – 2025 – 2027 ;
- **D'AUTORISER** le président à signer l'avenant n°1 au marché de transport en car d'enfants dans le cadre scolaire – 2025 – 2027

Le secrétaire de séance,



Jean-Marcel VUILLAMIER

Le Président,

